



CONSEIL MUNICIPAL DE MARONNAS

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MARONNAS, légalement convoqué le 25/09/2023 s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine,

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé), COLMARD Grégory, GADIOLLET Marilyne, RIPOUROUX Pascal,

Pouvoirs : COLMARD Grégory à CASANOVA Valérie, GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin, RIPOUROUX Pascal à BAR Yoann,

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : BAR Yoann.

Ordre du jour :

Budget Principal et budget annexe Local Commercial 2023 : décision modificative n°1

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le cabinet d'Ingénierie de l'Ain

Fixation du tarif de participation des conjoints aux repas organisés par la commune

Don de terrain : AI 667 route du Sougey

Point travaux bâtiments / voirie / matériel

Travaux de réaménagement du cimetière communal : suivi du chantier

Point sur le personnel communal

Projet de rénovation du parc Eclairage Public

Projets d'aménagement : centre-bourg / panneaux photovoltaïques

Contrat de maintenance : PAC Salle des fêtes

Défense incendie

Stade de foot : entretien

Organisation du repas communal

Compte-rendu de réunions diverses

Questions diverses

2023.25 – Budget annexe Local Commercial 2023 – décision modificative n°1

Vu le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Local Commercial de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** la Décision Modificative n°1 conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
065	Autres charges de gestions courantes				
65742	Subvention fonct. aux entreprises		2 140.00€		
75	Autres produits de gestion courante				
752	Revenus des immeubles				2 140.00€
Total		0.00€	2 140.00€	0.00€	2 140.00€
Total dépenses ou recettes			2 140.00€		2 140.00€

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	39 140.00€	39 140.00€
Investissement	63 000.00€	63 000.00€

- **autorise** désormais le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2023.26 – Budget Principal 2023 – décision modificative n°1

Vu le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- vote la Décision Modificative n°1 conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014	Atténuations de produits				
6531	Autres reversements et restitutions de fiscalité		2 114.00€		
011	Charges à caractère général				
60612	Energie-Electricité	2 114.00€			
Total		2 114.00€	2 114.00€	0.00€	0.00€
Total dépenses ou recettes		0.00€		0.00€	

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	985 000.00€	985 000.00€
Investissement	690 000.00€	690 000.00€

- autorise désormais le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2023.27 – Fixation du tarif de participation des conjoints aux repas organisés par la commune

La commune organise chaque année :

- un repas communal, où sont conviés l'ensemble des élus, du personnel communal, des présidents d'associations et autres « officiels » ;
- un repas de fin d'année où sont invités les aînés, résidant la commune ou y ayant une attache fiscale.

Leur participation au repas est offerte par la commune. Ils ont également la possibilité de venir accompagnés, moyennant une participation en tant qu'« invité ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe l'âge minimum de participation au repas de fin d'année des anciens à 75 ans,
- fixe la participation des conjoints des participants au repas de fin d'année des anciens n'ayant pas 75 ans à 22€,
- fixe la participation des conjoints des participants au repas communal à 17€,
- dit que ses dispositions seront applicables à compter de l'année 2023.

2023.28 – Acceptation d'un don de terrain en vue de son incorporation dans le domaine public : AI 667 route du Sougey

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2241-1 ;

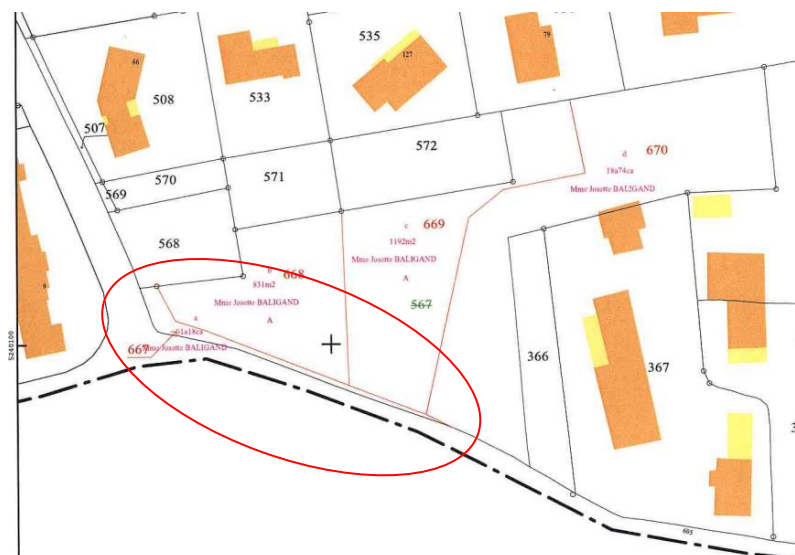
Vu l'article L3221-1 du Code général de la propriété et des personnes publiques ;

Considérant la proposition de cession à titre gratuit de la parcelle AI 667 appartenant à Josette BALIGAND ;

Considérant que cette parcelle est située dans l'emprise de la route du Sougey et qu'elle est d'ores et déjà aménagée et intégrée à la voirie existante ;

Considérant que la Commune souhaite régulariser la situation et l'incorporer dans le domaine public communal ;

Considérant que le terrain cédé (118 m²) a été estimé par le notaire en charge de l'affaire à 250€ ;



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la donation de la parcelle AI 667 située route du Sougey, d'une superficie de 118m², en vue de son incorporation dans le domaine public communal ; donation estimée à 250€,
- **dit** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune (estimés à 313€ TTC),
- **autorise** le Maire à signer l'acte de donation à intervenir entre les donateurs et la Commune.

Questions diverses

• Travaux/voirie/matériels

Cantine : les travaux programmés ont été réalisés (rayonnage et porte de service installés).

Eglise : clocher remis en état.

Cimetière : travaux en cours depuis début septembre. Réunion tous les vendredis. Le mur est en cours de construction, les allées sont tracées. Certaines allées n'étant pas fondées, il est prévu d'installer des bordures en acier. Fin des travaux : mi-novembre.

Voirie : plusieurs chantiers en cours (Pré Favre, Tourniquet, Collonges, intersection Pré Luc, Pré Guyard, Collonges, Cœur Doux...)

Matériels : tracteur : prévoir le changement d'embrayage et 15 jours d'immobilisation (budget prévisionnel 4 000€) et un contrat de maintenance pour la pompe à chaleur de la salle des fêtes : 350€ HT

• Personnel communal

Recrutement : Laëtitia Bugnot, agent polyvalent des écoles, recrutée en septembre 2023 (CDD de 6 mois), Sandrine Thévenard, secrétaire de Mairie, recrutée à compter du 5 octobre 2023 (CDD de 3 ans).

Arrêt de travail : Jean-Marc Petit / Mélanie Almeida

• Projets

Eclairage public : consultation du SIEA sur les attentes en termes de rénovation de l'éclairage public. La commune n'envisage pas de changement sur les secteurs à extinction partielle ou déjà équipés de LED. Les secteurs à rénover identifiés seraient : la Mairie et l'église, la route de Dommartin à relamper (passage en LED), la traversée du village, la route du Sougey et la route de la Garde à rénover d'ici fin 2026 lors du réaménagement du centre-bourg. Sur un montant de travaux évalué à 54 000€, 15 000 € resteraient à la charge de la commune ; **le reste étant pris en charge par le SIEA et/ou une subvention de l'Etat.**

Maternelle : changement de la VMC à prévoir mais les 3 devis reçus sont à analyser car les écarts de prix, très conséquents, demandent à être précisés.

Panneaux photovoltaïques : proposition de faire appel à un cabinet d'ingénierie pour évaluer la pertinence, en termes d'économies d'énergie, d'équiper l'atelier communal.

Projet d'aménagement centre-bourg : la société **SPL IN TERRA** préconise de valoriser prioritairement la place et les abords de l'église. La **SEM LEA** a de son côté un projet d'installation d'ombrières sur la place en face à la salle des fêtes.

Défense incendie : consultation pour l'installation de 2 nouvelles poches pour desservir la Collonge et la route de Déserte.

Stade de foot : le terrain de foot est actuellement impraticable. Des devis vont être demandés pour évaluer les coûts d'une remise en état du terrain et de la buvette (à minima).

- **Logements communaux** : les deux logements vacants sont désormais reloués.
- **Convention d'accompagnement avec l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain** pour envisager la rénovation énergétique (isolation par l'extérieure) de l'école Maternelle.
- **Repas communal** : installation à 10h30 samedi 7 octobre à la salle des fêtes. Commande de nappes et de centres de tables.

Prochaines dates : il a été proposé aux membres du conseil municipal de privilégier le 3^e jeudi du mois pour se réunir.

- Conseil municipal **jeudi 19 octobre 2023 à 19h30**
- Conseil municipal **jeudi 16 novembre 2023 à 19h30**
- Conseil municipal **jeudi 21 décembre 2023 à 19h**

Fin de la séance à 23h25

Le Maire,
Guy ANTOINET



Le secrétaire de séance,
Yoann BAR

